

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue au Centre communautaire, 15 rue du Campagnard, lundi le 5 août 2024 à 19h30.

Sont présents : Mesdames Stéphanie Rioux et Lorraine Michaud et messieurs Pascal D'Astous et Germain Therriault, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

\*\*\* Madame Marie-Line D'Astous et monsieur Deave D'Astous sont absents

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

**RÉSOLUTION 138-2024 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 139-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points.

**RÉSOLUTION 140-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

**RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

OTJ : aucun point

Biblio : aucun point

Corporation de développement : aucun point

Rapport d'émission de permis : Permis délivrés à Raynald Roussel, Suzanne D'Astous, Pierre-Luc Deschênes et Ferme Janebert

**RÉSOLUTION 141-2024 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **29 611.53\$**.

**RÉSOLUTION 142-2024 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité de nommer madame Marie-Line D'Astous, maire suppléant, pour la période **du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 28 février 2025**.

## **RÉSOLUTION 143-2024 OCTROI DU MANDAT DE DÉMOLITION DU CAMPAGNARD**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'appel d'offres pour la démolition du Campagnard, deux soumissions nous sont parvenues;

	Montant excluant les taxes
Location P.P.C	14 500\$
Ponts experts	25 900\$

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Location P.P.C au montant de **14 500\$ excluant les taxes** pour la démolition du Campagnard.

## **RÉSOLUTION 144-2024 FACTURE POUR ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS DE LA VILLE DE RIMOUSKI**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de payer la facture au montant de **1 898.01\$ excluant les taxes** à la Ville de Rimouski, tel que décrit dans l'entente pour l'accès aux activités de loisirs. Cette facture représente le deuxième et dernier paiement pour l'année 2024.

## **RÉSOLUTION 145-2024 DONS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité d'offrir **gratuitement** aux citoyens un surplus d'inventaire d'écrans d'ordinateurs ainsi que des claviers et souris. L'offre sera publiée dans le journal municipal.

## **RÉSOLUTION 146-2024 ABRIS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** l'abris pour le transport collectif est situé sur le terrain de l'église;

**CONSIDÉRANT QUE** l'église sera vendue sous peu;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de déplacer l'abris sur un terrain municipal situé au 5, rue Berger.

## **RÉSOLUTION 147-2024 APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU**

**ATTENDU QUE** des travaux de réfection d'un ponceau dans le rang 5 est sont nécessaire;

**ATTENDU QUE** les travaux sont admissibles à la nouvelle TECQ 2024-2028;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser l'entreprise Bouchard Service-Conseil à effectuer le dépôt de l'appel d'offres public sur le SEAO pour la réalisation des travaux. De plus, le conseil autorise la modification des plans et devis afin d'exclure les travaux de pavage.

## **RÉSOLUTION 148-2024 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité à 22h15.

Je, Claude Viel, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Claude Viel, maire

---

Annie Fournier,  
Directrice générale, greffière-trésorière